

**Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre  
(POCTEFA 2014-2020)**

.....

**Rapport annuel d'exécution**

**Interreg**  
POCTEFA



**RAPPORT ANNUEL 2014-2015 concernant l'objectif de coopération territoriale européenne**

**Sommaire**

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION	3
2. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE	6
4. RÉSUMÉ DES ÉVALUATIONS	19
5. QUESTIONS AFFECTANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET MESURES ADOPTÉES	19
6. RÉSUMÉ CITOYEN. Cf. Annexe I.	19
7. INFORMATIONS CONCERNANT L'EXÉCUTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	20
8. LE CAS ÉCHÉANT, PROGRÈS AU NIVEAU DE LA PRÉPARATION ET DE L'EXÉCUTION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTIONS CONJOINTS	20
ANNEXE I. Résumé citoyen.	21

## 1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL / FINAL D'EXÉCUTION

Titre	INTERREG V A Espagne-France Andorre (POCTEFA)
CCI	2014TC16RFCB006
Version du rapport d'exécution	2015.0
Version du programme	1.1
Date d'approbation du rapport annuel par le Comité de Suivi	12/05/2016

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION**

*(article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a) du Règlement (UE) n° 1299/2013)*

### **2014 et début 2015: rédaction du Programme**

Au cours de l'année 2014, les autorités et le partenariat du Programme ont réalisé un travail intense de conception de la stratégie et de rédaction du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) au sein des différents organismes participant au Programme. Une première version du document a été envoyée à la Commission le 22 septembre 2014, qui a transmis quelques remarques en novembre concernant les améliorations et les éclaircissements nécessaires. Le document a été révisé et a été envoyé à nouveau le 2 mars 2015.

### **2015: approbation et mise en œuvre du Programme**

Enfin, le 19 mai 2015, par la décision C(2015) 3086, la Commission Européenne a approuvé le Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) avec un budget total de 189 millions d'euros du Fonds Européen de Développement Régional (178 millions d'euros FEDER sans Assistante technique). Les valeurs de certains indicateurs n'ont pas encore été présentées et doivent l'être avant le 19 mai 2016.

Depuis l'adoption du Programme et tout au long de 2015, le Groupe de Travail, créé par le Comité de Suivi, s'est réuni à plusieurs reprises sous forme d'ateliers et de sessions plénières dans le but de rédiger et de développer les différents documents et outils nécessaires à la mise en œuvre du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), en collaboration avec le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de Gestion.

Au cours de cette même année, le Comité de Suivi du Programme, constitué en juin 2015, a approuvé les différents documents et textes nécessaires au démarrage du Programme : les Règlements intérieurs des comités, la stratégie de communication, les textes et les documents nécessaires au premier appel à projets, les éléments nécessaires à l'instruction technique, la documentation pour les porteurs de projets. Mais il a également approuvé la constitution d'organes tels que les Coordinateurs Territoriaux et les Comités Territoriaux.

### **10 septembre 2015: publication du premier appel à projets**

Le Comité de Suivi a approuvé le 9 septembre 2015 des critères du premier appel à projets et des conditions requises pour y accéder.

Le 10 septembre 2015, l'Autorité de Gestion du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) a publié le premier appel à projets ouvert à tous les axes du Programme jusqu'au 10 novembre 2015.

Lors de ce premier appel à projets, 71,2 M € (40 % du budget total du Programme hors Assistance technique) ont été mis à disposition, dans la limite de 60 % du budget de chaque axe prioritaire et avec un taux d'intervention du FEDER représentant 65 % du coût total éligible de chaque bénéficiaire (à l'exception des bénéficiaires assujettis au régime d'aides d'État).

Comme cela a été établi dans le texte de l'appel à projets, l'instruction technique des projets est effectuée en se fondant sur les principes directeurs en matière de sélection des opérations figurant dans le Programme pour chaque Priorité d'Investissement. Les critères de sélection et leurs pourcentages sont les suivants :

- Quatre critères généraux de sélection et pondération : 95 %
- Qualité du projet : 35 %
- Dimension transfrontalière et cohérence du partenariat : 30 %
- Cohérence du projet avec les politiques nationales, régionales et locales ainsi qu'avec le Programme : 15 %
- Viabilité financière : 15 %
- Critères spécifiques de sélection par Priorité d'Investissement : 5 %

Un important travail d'accompagnement des porteurs de projets a été réalisé concernant la préparation et la présentation de candidatures de la part du Secrétariat Conjoint, du partenariat et des coordinateurs territoriaux.

En termes de nouveauté par rapport au Programme POCTEFA 2007-2013, mentionnons le fait que les partenaires andorrans peuvent présenter des projets bilatéraux avec des partenaires espagnols ou français bien qu'ils ne puissent pas être Chefs de file.

122 projets demandant 151 M €, correspondant à **719 partenaires**, soit une moyenne de **6 partenaires par projet**, ont été présentés lors du premier appel à projets. L'enveloppe FEDER moyenne demandée par projet s'élève à **1 250 000 €**.

Le taux de FEDER demandé tourne autour de 65 % en moyenne, sauf pour les PI 1b, 3b, 5a et 5b, qui sont plus touchées par les limitations budgétaires de la réglementation relative aux aides d'État.

Les Priorités d'Investissement sur lesquelles le plus grand nombre de projets ont été présentés et pour lesquelles il y a une demande de FEDER plus importante ont été la 6c avec presque 57 millions d'euros et 39 projets, ce qui représente 37 % du total demandé, et la 1b (OS1+OS2) avec presque 37 millions d'euros et 36 projets, ce qui correspond à 24 % du FEDER demandé.

Les territoires NUTS 2 (équivalent Région/Communautés Autonomes) ayant formulé les demandes les plus élevées sont les suivants : Midi-Pyrénées et Aquitaine (avec 28 et 24 millions d'euros respectivement), du côté français, et, du côté espagnol, l'Aragon, avec 23 millions d'euros. Catalunya, Navarra et Euskadi ont demandé un montant FEDER très similaire : environ 19 millions d'euros chacun. Les 2 territoires ayant effectué les demandes les moins élevées sont le Languedoc-Roussillon, avec 7,5 millions d'euros, et La Rioja, avec 1 million d'euros. Bien que ne pouvant pas demander de FEDER, la participation des partenaires du territoire andorran a augmenté par rapport au Programme précédente. Ils ont en effet présenté un coût s'élevant à 1,8 millions d'euros. Si les projets avec participation des andorrans sont finalement approuvés, ils seront financés par les fonds propres.

### **29 septembre 2015: Séminaire de lancement du Programme**

L'événement ayant été le plus diffusé au cours de cette période a été le Séminaire de lancement du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), qui a remporté un franc succès en termes de participation. Ledit séminaire a eu lieu à Saragosse (Espagne), le 29 septembre 2015, et 1000 personnes environ s'y sont inscrites, la plupart d'entre elles étant des acteurs sociaux et institutionnels du sud de la France et du nord de l'Espagne souhaitant présenter un projet.

Lors de cet événement, les gestionnaires et les techniciens financiers du Programme se sont chargés d'expliquer aux participants les détails du POCTEFA 2014-2020, tels que les dates de présentation de leurs candidatures, les conditions de réception requises ou les recommandations pour préparer

correctement le budget de leur proposition. De même, les participants au séminaire ont pu participer à l'un des cinq forums thématiques qui ont été organisés afin de connaître en profondeur chacun des axes autour desquels le Programme est structuré.

### **Compte rendu mise en œuvre du Programme en 2015**

Les premiers enjeux mis en œuvre en 2015 ont été le lancement du Programme, la publication du premier appel à projets et la mise en œuvre de l'application informatique SIGEFA. En outre, un Guide complet du Porteur de Projets a été élaboré.

Deux assistances techniques de grande importance pour le Programme ont fait l'objet d'appels à projets au cours du dernier trimestre 2015. Il s'agit du Plan d'évaluation du POCTEFA 2014-2020 et des Indicateurs pour la période 2014-2020.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE (article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013)

#### 3.1 Vue d'ensemble de l'exécution

ID	Axe prioritaire	Informations essentielles concernant la mise en œuvre de l'axe prioritaire faisant référence aux développements essentiels, aux problèmes significatifs rencontrés et aux mesures prises pour y remédier.
1	DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ	<p>En l'absence de projets programmés sur cet axe en 2014 et en 2015, sont présentées les informations concernant les candidatures reçues lors du 1<sup>er</sup> appel à projets qui a été clôturé le 10 novembre 2015.</p> <p><b>41 projets</b> ont été présentés sur cet axe pour un coût total de <b>64 millions</b> d'euros (<b>83 %</b> du coût disponible sur cet axe).</p> <p>L'axe 1 est divisé en 2 priorités d'investissement :</p> <p>36 projets ont été présentés sur la PI 1b (favoriser les investissements des entreprises dans la R+I,...) pour un coût s'élevant à <b>58 millions</b> d'euros.</p> <p>Sur les 36 projets, <b>29 projets</b> ont été présentés sur l'Objectif spécifique 1 « renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+I », pour un coût de <b>44 millions</b> d'euros, tandis que seuls <b>7 projets</b> ont été présentés sur l'Objectif spécifique 2 « favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles, grâce à la coopération ».</p> <p>Sur cette PI, on trouve notamment de nombreux universités et centres technologiques, mais également un important nombre d'acteurs du secteur privé, entrepreneurial ou associatif. Les partenariats sont larges avec une moyenne de 6 partenaires.</p> <p><b>5 projets</b> ont été présentés sur la PI 3b (Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation), Objectif spécifique 3 « Favoriser les actions conjointes » pour un coût de <b>6 millions</b> d'euros.</p> <p>Sur cette PI, on trouve notamment des partenaires tels que des Chambres de commerce. Les partenariats sont plus restreints que sur la PI précédente, avec 4 partenaires en moyenne par projet.</p>
2	PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QUE LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES	<p>En l'absence de projets programmés sur cet axe en 2014 et en 2015, sont présentées les informations concernant les candidatures reçues lors du 1<sup>er</sup> appel à projets qui a été clôturé le 10 novembre 2015.</p>

		<p>ont été présentés sur cet axe pour un coût total de 29,5 millions d'euros (67 % du coût disponible sur cet axe).</p> <p>L'axe 2 est divisé en 2 priorités d'investissement :</p> <p>9 projets ont été présentés sur la PI 5a (Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique...), Objectif spécifique 4 « Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique », pour un coût de 10,8 millions d'euros.</p> <p>5 projets ont été présentés sur la PI 5b (Promotion de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques...), Objectif spécifique 5 « Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire face au changement climatique », pour un coût de 17,7 millions d'euros.</p>
3	PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES LOCALES	<p>En l'absence de projets programmés sur cet axe en 2014 et en 2015, sont présentées les informations concernant les candidatures reçues lors du 1<sup>er</sup> appel à projets qui a été clôturé le 10 novembre 2015.</p> <p><b>45 projets</b> ont été présentés sur cet axe pour un coût total de <b>102,8 millions</b> d'euros (<b>139 %</b> du coût disponible sur cet axe). On remarque une forte demande du territoire transfrontalier sur la thématique de cet axe, surtout sur la PI 6c.</p> <p>L'axe 3 est divisé en 2 priorités d'investissement :</p> <p><b>39 projets</b> ont été présentés sur la PI 6c (Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel,...), Objectif spécifique 6 « Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable », pour un coût de <b>87,5 millions</b> d'euros.</p> <p><b>6 projets</b> ont été présentés sur la PI 6d (Protéger et restaurer la biodiversité et les sols en favorisant des services liés aux écosystèmes,...), Objectif spécifique 7 « Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers » pour un coût de <b>15,26 millions</b> d'euros.</p>
4	FAVORISER LA MOBILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	<p>En l'absence de projets programmés sur cet axe en 2014 et en 2015, sont présentées les informations concernant les candidatures reçues lors du 1<sup>er</sup> appel à projets qui a été clôturé le 10 novembre 2015.</p> <p>4 projets ont été présentés sur cet axe pour un coût total de 11,5 millions d'euros (30 % du coût disponible sur cet axe). On remarque une faible demande du territoire transfrontalier sur la thématique de cet axe.</p> <p>L'axe 4 n'est composé que d'une seule priorité d'investissement :          La PI 7c (Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement,...), Objectif spécifique 8 « Améliorer l'offre de transport transfrontalière durable pour favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des</p>

		personnes et des marchandises ».
5	RENFORCER LES COMPÉTENCES ET L'INCLUSION AU SEIN DES TERRITOIRES	<p>En l'absence de projets programmés sur cet axe en 2014 et en 2015, sont présentées les informations concernant les candidatures reçues lors du 1<sup>er</sup> appel à projets qui a été clôturé le 10 novembre 2015.</p> <p><b>18 projets</b> ont été présentés sur cet axe pour un coût total de <b>28,5 millions</b> d'euros (<b>70 %</b> du coût disponible sur cet axe).</p> <p>L'axe 3 est divisé en 2 priorités d'investissement :</p> <p><b>11 projets</b> ont été présentés sur la PI 8e [intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune (CTTE)], Objectif spécifique 9 « Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi », correspondant à un coût de <b>14,3 millions d'euros</b>.</p> <p><b>7 projets</b> ont été présentés sur la PI 9a (Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires...), Objectif spécifique 10 « Améliorer l'accès aux services », correspondant à un coût de <b>14,2 millions d'euros</b>.</p>
6	ASSISTANCE TECHNIQUE	<p>L'Assistance technique a permis en 2014 et en 2015 de préparer la rédaction du programme par le biais de réunions de travail avec les territoires du programme. Ce travail a permis d'envoyer une première version du programme en septembre 2014 et la version 1.1 en mars 2015, approuvée par la CE en mai 2015. Un premier appel à projets a été ouvert le 10/09/2015 pour une période de 2 mois.</p> <p>Un séminaire de présentation du nouveau Programme POCTEFA a été organisé à Saragosse, auquel <b>1 000 personnes</b> environ se sont inscrites et lors duquel les conditions requises pour se présenter au premier appel à projets ont été exposées.</p> <p>L'application informatique de gestion a été présentée au cours du deuxième semestre 2015.</p> <p>Au cours de l'année 2015, les modèles de documents du programme (formulaire de candidature, d'instruction, guide du porteurs de projets...) ont également été développés lors de réunions de travail technique.</p>

### **3.2 Indicateurs communs et spécifiques du programme (article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013)**

Données concernant les indicateurs communs et spécifiques du programme par priorités d'investissement, communiqués en utilisant les tableaux 1 et 2 figurant ci-dessous.

Les tableaux sont faits par axes. Sur les années 2014 et 2015, aucune programmation n'a été faite. Par conséquent, dans ce rapport on n'inclus que les tableaux correspondant à l'axe 1 comme modèle où on peut constater l'absence de résultats. Les tableaux des axes 2, 3, 4 et 5 ne sont pas inclus.

L'axe 6, c'est-à-dire, l'Assistance Technique est inclus.

#### **1- Axe prioritaire 1 (OT1 et OT3) DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ.**

Tableau 1:

**Indicateurs de résultat (par axe prioritaire et objectif spécifique) ; s'applique aussi à l'axe d'assistance technique.**

Automatiques depuis SCF						VALEUR ANNUEL		
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	Remarques
1R4	Accords commerciaux pour les entreprises découlant des activités d'internationalisation financées	N°		2015	8			

Tableau 2 :

**Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme (par axes prioritaires et priorités d'investissement) ; il s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique.**

	ID	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible* (2023)	VALEUR ACUMULATIVE		Remarques
					2014	2015	
F: Opérations complètement	CO26	Investigation et innovation :	N°	46			

exécutée (réalisation effective)		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche.					
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	CO26	Investigation et innovation : Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche.	Nº	46	0	0	
F: Opérations complètement exécutée (réalisation effective)	1P1	Nombre d'organismes de recherche ayant réalisé des activités de collaboration avec le secteur privé.	Nº	46			
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	1P1	Nombre d'organismes de recherche ayant réalisé des activités de collaboration avec le secteur privé.	Nº	46	0	0	
F: Opérations complètement exécutée (réalisation effective)	1P2	Technologies innovantes pour développer l'usage rationnel des ressources naturelles.	Nº	8			
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	1P2	Technologies innovantes pour développer l'usage rationnel des ressources naturelles.	Nº	8	0	0	

les bénéficiaires)		l'usage rationnel des ressources naturelles.					
F: Opérations complètement exécutée (réalisation effective)	1P3	Services développés de gestion efficace des ressources naturelles.		4			
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	1P3	Services développés de gestion efficace des ressources naturelles.	Nº	4	0	0	

Les tableaux des axes 2, 3, 4 et 5 ne sont pas inclus car ils ne contiennent pas d'information.

#### 6- Axe prioritaire 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE

Automatique depuis SFC						VALEUR ANNUEL		
ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	Remarques
6R1	Niveau de satisfaction des bénéficiaires du programme avec la gestion du Programme.	Valeur (de 0 a 10)		2015			8,56	Note obtenu au sondage remplis par les assistants au Séminaire de lancement du Programme.
6R2	Niveau de connaissance du Programme	Moyen de visites mensuelles sur le site web du Programme	9.100	2015	9.400	0	3.064	Valeur de référence et Valeur cible en révision. Le system de méditations du nouveau site web a révélé

								la différence du system du site web 07-13. Lors il s'agit de la date de référence, il faut le réviser.
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 2 :

**Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme (par axes prioritaires et priorités d'investissement) ; il s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique.**

	ID	Indicateur (nom de l'indicateur)	Unité de mesure	Valeur cible* (2023)	VALEUR ACUMULATIVE		Remarques
					2014	2015	
F: Opérations complètement exécutée (réalisation effective)	6P1	Nombre d'employés dont leur salaire sera cofinancés par l'assistance technique	Nº	24	0	0	<p><b>Note méthodologique du Secrétariat Conjoint concernant cet indicateur :</b></p> <p>L'Assistance technique du programme POCTEFA est considérée comme une seule et même opération, bien que pour des raisons techniques/informatiques elle pourra faire l'objet de plusieurs opérations.</p> <p>Sur cette nouvelle période de programmation la saisie des indicateurs doit s'effectuer en précisant les indicateurs atteints pour les « opérations totalement réalisées » (F) et pour les « opérations</p>

							<p>sélectionnées » (S).</p> <p>L'assistance technique du programme POCTEFA est considérée comme une seule et même opération, indivisible (bien que pour des raisons techniques/informatiques elle pourra faire l'objet de plusieurs opérations).</p> <p>En conséquence, seuls les indicateurs « Opérations sélectionnées » (S) seront renseignés, jusqu'à l'achèvement du programme où les indicateurs « opérations totalement réalisées » (F) seront renseignés.</p>
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	6P 1	Nombre d'employés dont leur salaire sera cofinancés par l'assistance technique	Nº	24	0	0	<p>Sur les années 2014 et 2015, aucune ressource humaine ne devrait être financée sur le programme POCTEFA 14-20.</p> <p>En effet, conformément aux lignes directrices de la CE relatives à la clôture des programmes de la période 2007-2013 et au règlement 1303/2013, depuis le 20/03/2013 les dépenses de préparation de la période 14-20 sont présentées sur les crédits d'assistance technique du programme 07-13.</p> <p>Dans l'hypothèse où les crédits d'assistance technique du programme 07-13 ne seraient pas suffisants, une partie</p>

							<p>pourra être reportée sur le programme 14-20.</p> <p>A titre indicatif, les ressources humaines du Secrétariat Conjoint et de l'Autorité de Gestion sont de 9,37 en 2014 et 9,14 en 2015. Le SC estime que 50% de ces ressources sont imputables à la préparation du programme 14-20, Le reste étant imputable à la clôture du programme 07-13.</p>
F: Opérations complètement exécutée (réalisation effective)	6P 2	Nombre d'événements de communication et diffusion du Programme organisés.	Nº	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	Seminaire de lancement du Programme organisé à Saragosse en septembre 2015.
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	6P 2	Nombre d'événements de communication et diffusion du Programme organisés.	Nº	<b>10</b>			
F: Opérations complètement exécutée (réalisation effective)	6P 3	Utiles développés et améliorés pour le montage de candidatures et la suivi de projets	Nº	<b>5</b>			
S: Opérations sélectionnés (prévisions fournies par les bénéficiaires)	6P 3	Utiles développés et améliorés pour le montage de candidatures et la suivi de	Nº	<b>5</b>		<b>3</b>	<p>Trois utiles ont été développés en 2015 :</p> <p>1- Le system de gestion du Programme (SIGEFA).</p> <p>2- Le site web du</p>

		projets					programme <a href="http://www.poctefa.eu">www.poctefa.eu</a>  3. Guide d'appui à la préparation de projets.
--	--	---------	--	--	--	--	---

\* Les objectifs sont optionnels par les axes prioritaires d'assistance technique.

### **3.3 Événements marquants et objectifs définis dans le cadre de performance (article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013) — présentés dans les rapports annuels d'exécution à compter de 2017**

Présentation de rapports sur les indicateurs financiers, les étapes clés de l'exécution, les indicateurs de réalisation et de résultats, pris comme événements marquants et objectifs pour le cadre de performance (présentés à compter du rapport de 2017).

Rapport sur les événements marquants et les objectifs définis dans le cadre de performance

**San objet.**

### **3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013]**

Tableau 4

**Information financière au niveau de l'axe prioritaire et du programme** (tel que cela est établi dans le tableau 1 de l'Annexe II du Règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 de la Commission (1) [Modèle pour la transmission de données financières] (2) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne).



Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût éligible total des opérations retenues pour l'aide	Proportion de la dotation totale couverte par les opérations retenues	Coût public éligible des opérations retenues pour l'aide	Dépenses éligibles totales déclarées par les bénéficiaires auprès de l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER		Total	76 668 702,00	65,00 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
2	FEDER		Total	43 810 686,00	65,00 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
3	FEDER		Total	73 930 534,00	65,00 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
4	FEDER		Total	38 334 351,00	65,00 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
5	FEDER		Total	41 072 518,00	65,00 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
6	FEDER		Public	15 147 311,00	75,00 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
Total	FEDER			288 964 102,00	65,52 %	0	0,00 %	0	0	0,00 %	0
<b>Total global</b>				<b>288 964 102,00</b>	<b>65,52 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>

Tableau 5

Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention (article 112, paragraphes 1 et 2 du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013) (telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération).

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	ESF thèmes secondaires	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	Plus développées									0	0	0	0
2	FEDE R	Plus développées									0	0	0	0
3	FEDE R	Plus développées									0	0	0	0
4	FEDE R	Plus développées									0	0	0	0
5	FEDE R	Plus développées									0	0	0	0
6	FEDE R													

Tableau 6

Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union.

1 OPERATION	2 Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des opérations retenues (en euros)	3 Part de la dotation totale en faveur de l'axe prioritaire (en %) (2/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	4 Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme et déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	5 Part de l'enveloppe financière totale allouée à tout ou partie d'une opération située en dehors de la zone du programme(en %) (4/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS *(article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013)*

2015 a marqué le commencement de la conception du Plan d'évaluation, auquel sont en train de participer les membres du Groupe de Travail du POCTEFA 2014-2020. Ce Plan doit être remis au Comité de Suivi du Programme le 19 mai 2016 au plus tard.

#### 5. QUESTIONS AFFECTANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET MESURES ADOPTÉES *(article 50, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 1303/2013)*

La Commission européenne a approuvé le Programme INTERREG V A Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2014-2020 le 19 mai 2015, par la décision C (2015) 3086. Il reste à présenter à la Commission une nouvelle version du Programme en complétant les valeurs de référence et les valeurs cibles. Comme cela est indiqué dans le texte même du Programme, les demandes de paiements intermédiaires ne seront pas traitées pour les actions cofinancées sur un axe prioritaire concerné étant donnée l'absence de valeurs de référence et de valeurs cibles.

L'Autorité de Gestion a prévu d'envoyer ladite version du Programme en mai 2016, une fois qu'elle aura été approuvée par le Comité de Suivi.

#### 6. RÉSUMÉ CITOYEN. *(article 50, paragraphe 9, du Règlement (UE) n° 1303/2013).*

**Cf. Annexe I. La Commission demande d'ajouter ce résumé de manière indépendant.**

**7. INFORMATIONS CONCERNANT L'EXÉCUTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS.**  
*(article 46 du Règlement (UE) n° 1303/2013).*

**Sans objet.**

**8. LE CAS ÉCHÉANT, PROGRÈS AU NIVEAU DE LA PRÉPARATION ET DE L'EXÉCUTION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTIONS CONJOINTS.** [article 101, point h) et 111, paragraphe 3, du Règlement (UE) n° 1303/2013) et article 14, paragraphe 3, point b), du Règlement (UE) n° 1299/2013]

**Sans objet.**

## Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre

.....

**Rapport annuel d'Exécution**

Au cours des années 2014 et 2015, les partenaires du programme, en collaboration avec l'équipe technique, recevant le nom de Secrétariat Conjoint (SC), ont travaillé à la préparation du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020).

Le contenu de ce document explique en quoi consiste le Programme et comprend un résumé des activités organisées durant les années 2014 et 2015 pour la mise en œuvre du POCTEFA 2014-2020, comprises dans le Rapport annuel de mise en œuvre envoyé à la Commission européenne en 2016.

## **Sommaire**

### **A. Le Programme**

1. Qu'est-ce que le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) ?
2. Comment est-il organisé ?
3. À qui s'adresse-t-il ?
4. Quelle est la zone de coopération du POCTEFA ?

### **B. Rapport annuel d'exécution**

5. Rédaction du Programme
6. Premier appel à projets
7. Documents et outils informatiques
8. Séminaire de lancement
9. Stratégie de communication
10. Site web
11. Indicateurs / Plan d'évaluation

## A. Le Programme

### 1. Qu'est-ce que le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) ?

**POCTEFA 2014-2020** est l'acronyme du **Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre**. C'est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays.

Le **POCTEFA 2014-2020** constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire, destiné à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées et des zones littorales qui participent au Programme en préservant la croissance intelligente, durable et inclusive du territoire.

### 2. Comment est-il organisé ?

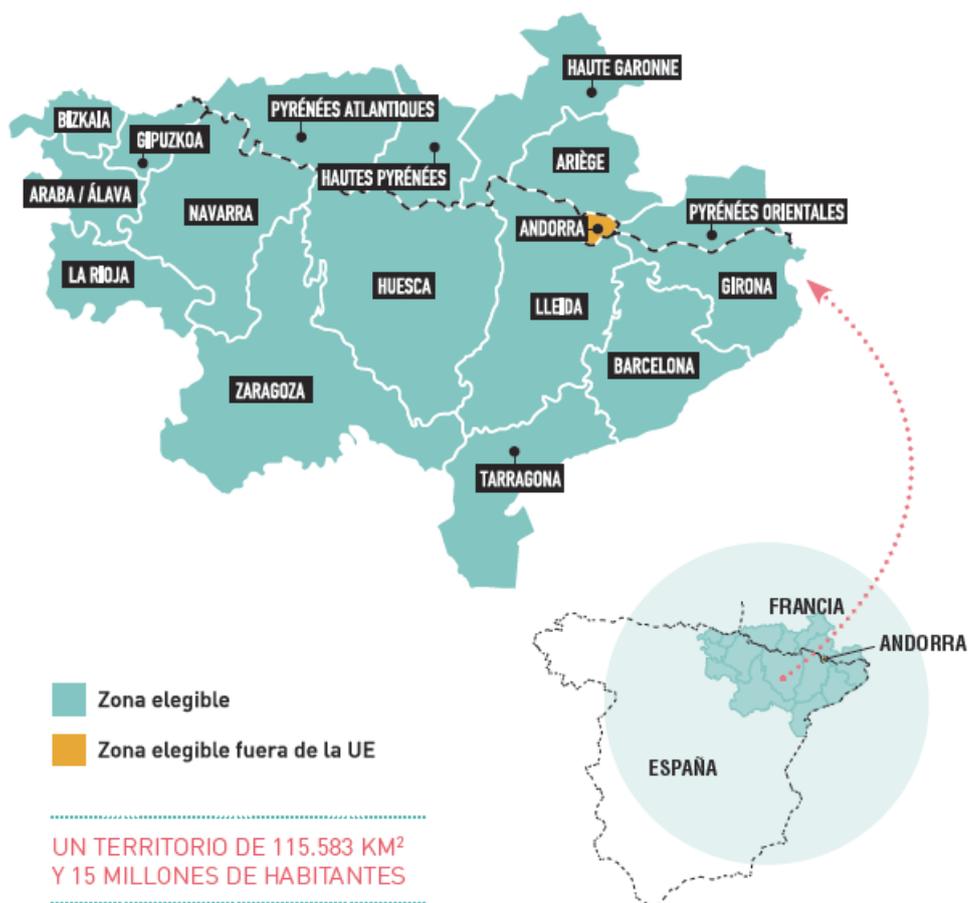
Le **POCTEFA 2014-2020** est organisé en appels à projets. Lors de chacun d'entre eux, les acteurs du territoire souhaitant développer des projets transfrontaliers dans la zone de coopération doivent présenter leurs candidatures au Programme. Une fois celles-ci présentées, les responsables du Programme choisissent les projets qui s'adaptent aux besoins du territoire et aux critères de présentation des propositions. Ces projets seront alors programmés et pourront recevoir le cofinancement du FEDER.

### 3. À qui s'adresse-t-il ?

Le Programme s'adresse aux acteurs du secteur public et privé de la zone de coopération. Lorsque ces acteurs deviennent les partenaires d'un projet programmé (qui recevra un financement FEDER), ils sont alors appelés bénéficiaires. Peuvent être bénéficiaires : des organismes publics, des entreprises, des agences de développement, des groupes, des associations, des fondations, des chambres de commerce ou des centres d'enseignement, entre autres types d'organismes ou de groupements.

#### 4. Quelle est la zone de coopération du POCTEFA ?

Les régions comprises dans le territoire POCTEFA sont les suivantes :



## **B. Rapport annuel d'exécution**

Le Rapport annuel d'exécution comprend un résumé des activités réalisées en 2014 et en 2015 concernant la préparation et la mise en œuvre du Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). Les activités sont principalement la rédaction du Programme, le premier appel à projets ainsi que la préparation de la documentation pour son lancement et les actions de communication.

## **5. Rédaction du Programme**

La rédaction d'un programme implique de respecter les règlements et les indications de la Commission européenne et requiert un travail divisé en plusieurs phases.

Le **Diagnostic territorial stratégique** est l'étape préalable et indispensable à la rédaction du Programme opérationnel. Dans le cas du POCTEFA 2014-2020, une enquête a été menée auprès des bénéficiaires du POCTEFA 2007-2013 et des éventuels bénéficiaires pour son élaboration. Par ailleurs, la documentation et les statistiques concernant le territoire ont fait l'objet d'une analyse. Le Diagnostic a été validé par le Comité de Suivi en octobre 2013. Une évaluation ex ante avait constaté au préalable sa qualité et sa validité. Vous pouvez consulter le Diagnostic territorial stratégique [ici](#). Vous pouvez consulter le document préliminaire d'**Évaluation Environnementale Stratégique** du programme [ici](#).

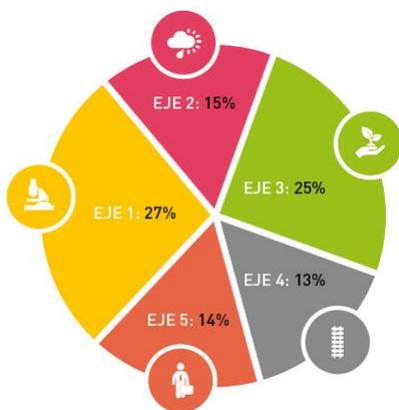
Sur cette base préétablie, des groupes de travail ont été créés et des comités se sont réunis pour définir les intérêts du Programme. Voici les différentes phases de rédaction **du Programme** :

1. **Rédaction de la stratégie** : objectifs et priorités d'investissement.
2. **Consolidation de la stratégie** : objectifs et budget.
3. **Dispositif de mise en œuvre**.
4. **Avant-projet** du Programme.
5. **Formalisation du Programme Opérationnel**. Suite à un échange d'évaluations avec la Commission européenne, le Programme a finalement été **approuvé le 19 mai 2015**.

L'Union européenne a doté le POCTEFA 2014-2020 de 189,3 millions d'euros, issus du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le POCTEFA 2014-2020 a pour objectif de promouvoir le développement durable du territoire frontalier situé entre l'Espagne, la France et l'Andorre.

Le programme est organisé autour de 5 axes et de 10 Objectifs spécifiques entre lesquels répartir l'enveloppe FEDER.

Axe / FEDER	Objectif spécifique
 <p><b>1. Dynamiser l'innovation et la compétitivité</b> 49 834 656 € (27 %)</p>	OS1 Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+i
	OS2 Favoriser le développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération
	OS3 Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international
	OS4 Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique
 <p><b>2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques</b> 28 476 964 € (15 %)</p>	OS5 Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles
 <p><b>3. Promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales</b> 48 054 846 € (25 %)</p>	OS6 Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable
	OS7 Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers
 <p><b>4. Favoriser la mobilité des biens et des personnes</b> 24 917 328 € (13 %)</p>	OS8 Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises
 <p><b>5. Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires</b> 26 697 137 € (14 %)</p>	OS9 Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi
	OS10 Améliorer l'accès aux services
<p><b>6. Assistance technique</b> 11 360 484 € (6 %)</p>	OS11 Gestion et mise en œuvre efficaces du Programme



## 6. Premier appel à projets

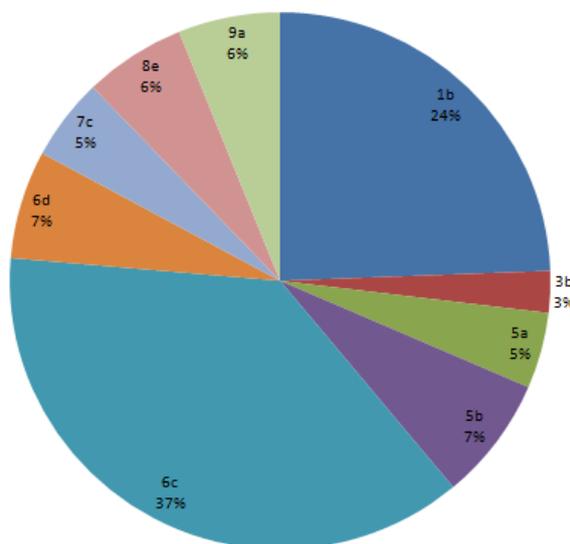
Une fois le Programme approuvé, un travail a été effectué sur le lancement du premier appel à projets ouvert le 10 septembre 2015 et clôturé le 10 novembre de la même année.

Le montant de l'aide FEDER disponible pour cet appel à projets s'élevait à 71,2 millions d'euros (40 % du budget total du Programme, hors Assistance Technique). Les fonds européens subventionnent 65 % du coût total des projets approuvés, comme cela est établi dans le Programme.

Les projets devaient remplir une série de critères afin d'être admis et de pouvoir être programmés : ils devaient avoir présenté tous les documents requis dans la demande de candidature, posséder des partenaires d'au moins deux des trois pays participant au Programme et ne pas être financés par d'autres programmes communautaires, entre autres exigences.

Il a été ouvert à tous les axes du Programme et **122 projets présentés demandant un total de 151 millions d'euros de FEDER** ont été reçus. Ces projets correspondent à 719 partenaires, ce qui représente une **moyenne de six partenaires par projet et une moyenne de 1 250 000 € d'enveloppe FEDER demandée par projet**.

Parmi les initiatives reçues, se trouvent des projets de coopération transfrontalière liés au secteur du tourisme, de la R+D, de l'adaptation au changement climatique, de la promotion de l'activité agricole ou du développement de l'énergie durable. La répartition du FEDER sollicité par Priorité d'Investissement a été la suivante:



Afin de connaître tous les détails du Programme, vous pouvez consulter le site web [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu).

La sélection des projets qui seront programmés sera effectuée par le Comité de Programmation composé de représentants des autorités publiques participant au Programme. Il est prévu que cette décision soit adoptée au printemps 2016

Le séminaire de lancement du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020), l'élaboration de sa stratégie de communication, la création d'un nouveau site web et la rédaction de matériel pour les porteurs de projets concernant le premier appel à projets ont été organisés en même temps que le lancement du premier appel à projets,

## 7. Documents et outils informatiques

Le commencement d'un programme comme le POCTEFA ainsi que la préparation des appels à projets comportent la rédaction de documents dans le but de porter les règles du jeu du programme à la connaissance des porteurs de projets et de les aider à présenter leurs candidatures de manière appropriée.

Les documents propres au programme ainsi que le guide du porteur de projets sont disponibles sur [le site web](#).

Par ailleurs, une application informatique (SIGEFA) a été créée. Elle sert à partager des informations entre le SC, les membres du partenariat et les porteurs de projets. Il s'agit d'un outil que les porteurs de projets utilisent pour pouvoir présenter leurs projets et que ceux qui seront programmés continueront à utiliser durant toute la vie du projet.

Cette application informatique à usage privé a été conçue et créée au cours de l'année 2015.

## 8. Séminaire de lancement

Le 29 Septembre 2015, a eu lieu à Saragosse le **Séminaire de Lancement** du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). Grâce à la diffusion effectuée par le SC et les partenaires du Programme, mille personnes se sont inscrites à cet événement qui s'est déroulé durant une journée et qui a inclus une table ronde sur la coopération territoriale en Europe à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire des Programmes **INTERREG** et une présentation de bonnes pratiques de la part de représentants de projets du POCTEFA 2007-2013. Des rencontres entre porteurs de projets ayant des intérêts communs ont également été organisées et les axes, les priorités d'investissement ainsi que les objectifs thématiques du Programme ont été présentés, tout comme des informations spécifiques concernant le premier appel à projets.

La communication du Séminaire a été réalisée par le biais de plusieurs canaux parmi lesquels se trouvent notamment les réseaux sociaux du programme ([@CTPPOCTEFA](#) et [www.facebook.com/ctppoctefa](http://www.facebook.com/ctppoctefa)) ainsi que les médias.

Des actions de diffusion du séminaire ont été organisées que ce soit au préalable ou lors d'une conférence de presse organisée durant l'événement. Ces actions ont débouché sur la publication de 68 articles sur le séminaire de lancement dans les médias.

Grâce à cette promotion de l'événement, environ 50 % des participants au séminaire ont été des porteurs de projets éventuels qui n'avaient pas participé à des projets du programme précédent.

## 9. Stratégie de communication

Le séminaire de lancement est l'une des actions recueillies dans la **stratégie de communication** du programme dont la rédaction a également constitué un travail d'équipe et a été approuvée par le Comité de Suivi le 2 décembre 2015. Ce document définit les principaux objectifs en matière de communication pour le POCTEFA 2014-2020, les publics identifiés, les messages qui seront communiqués à ces publics, les types d'actions qui seront menées à bien et les canaux qui seront utilisés à cette fin. La stratégie comprend également l'application des principes horizontaux et anticipe l'évaluation qui sera effectuée. Vous pouvez la consulter sur le [site web du programme](#).

## 10. Site web

Une autre action définie dans la stratégie de communication du programme est la création d'un site web propre au Programme.

Le site web du programme ([www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)) constitue la principale source d'information du programme s'adressant à tous les publics. Elle vise à fournir des informations appropriées, de qualité et actualisées aux différents publics (bénéficiaires, partenaires, grand public, etc.) concernant le programme et ses résultats.

Le site web structure les informations de sorte que l'utilisateur trouve ce qui l'intéresse de manière intuitive.

Ce nouveau site web comprend des informations détaillées concernant le programme, une newsletter, une rubrique de questions fréquentes pour les doutes les plus courants des responsables de projets ainsi qu'un moteur de recherche de partenaires afin d'aider les porteurs de projets ayant des intérêts communs à se mettre en rapport.

Le site web est accessible suivant les règles et recommandations d'accessibilité WAI (Web Accessibility Initiative) du consortium Web W3C. En outre, le site web du POCTEFA 2014-2020 est réactif : il s'adapte aux différents dispositifs desquels il est possible d'y accéder, qu'il s'agisse d'un ordinateur ou d'un appareil mobile (comme un téléphone intelligent ou une tablette).

## 11. Indicateurs

Lors de la période 2014-2020, le Programme met l'accent sur les résultats et les indicateurs. Par conséquent, toutes les actions et tous les résultats des projets doivent être conformes à la Stratégie du programme et s'aligner sur une Priorité d'Investissement, ainsi qu'apporter des valeurs aux indicateurs de mise en œuvre et de résultat établis dans le Programme.